

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 novembre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil, soit un montant brut de 782 930 francs.**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

La commission des travaux s'est réunie le 23 janvier 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été prises par Mme Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la qualité et la diligence de ses travaux.

**Séance du 23 janvier 2008**

*Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Francis Gremion, adjoint de direction du Service du génie civil, ainsi que de MM. Jean-Pierre Zoller, Alexandre Prina, Sylvain Girard et Mme Pascale Roulet, du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

M. Macherel présente l'image directrice des collecteurs et systèmes unitaire et séparatif de la Ville de Genève avant d'entamer les propositions.

M. Gremion explique que, pour la proposition PR-583, tout est rassemblé dans des collecteurs en bordure du lac et dirigé vers une station de pompage et d'épuration. A un moment donné, il a été souhaité de faire partout du séparatif. Ensuite, on s'est rendu compte que les eaux de pluie ne sont pas très propres. On ne peut pas les rejeter directement dans le lac. Il a donc été décidé de laisser le centre-ville en réseau unitaire. M. Gremion présente sur un plan l'emplacement du chemin, proche de la place des Nations. De nombreux plans localisés de quartier sont en cours. La proposition concerne celui qui fait l'objet de la construction de trois barres d'immeubles. Les travaux de la première barre sont pratiquement terminés et il faut raccorder les collecteurs à une tête de collecteur (explications du système actuel sur un plan). Lorsqu'un des collecteurs aura été réalisé, il faudra aménager provisoirement le chemin Mon-Soleil pour en garantir l'accès. M. Gremion explique qu'il sera nécessaire, en 2010, de revenir devant la commission pour obtenir un crédit permettant de réaliser l'aménagement de tout le chemin. La demande de crédit concerne un montant de plus de 700 000 francs. Un carrefour devra probablement être étudié et transformé dans le cadre d'un prolongement en direction de Ferney-Voltaire et de l'arrivée du tram qui montera jusqu'au Grand-Saconnex. Diverses coupes montrent quelques aspects de ce chemin.

Un commissaire pense, concernant le programme des travaux, qu'on aurait dû les exécuter avant l'arrivée des habitants.

M. Gremion espère que le vote interviendra rapidement pour que les travaux puissent débuter bientôt.

Le même commissaire répond que, même si le Conseil municipal votait rapidement ce crédit, on ne pourra pas commencer rapidement les travaux. Le commissaire est étonné par le planning proposé.

Une commissaire demande si ce qui est appelé «travaux provisoires» figure sous les «divers» de la proposition.

M. Gremion lit, proposition en main, quelques postes qui concernent cet aménagement provisoire dont une partie pourra être utilisée comme solution définitive.

### *Discussion de la commission*

Une commissaire libérale n'habite pas loin de l'endroit où se dérouleront les travaux et elle signale que la structure d'une des barres est pratiquement déjà construite. Il y a urgence à voter la proposition, les travaux étant obligatoires. Elle acceptera la proposition.

Un commissaire démocrate-chrétien s'engage à rédiger au plus vite le rapport pour que le sujet puisse passer rapidement en séance plénière. Son parti fera tout pour le bien-être des habitants.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate avec stupéfaction que l'on a une proposition pour des travaux dans un secteur qui sera habité prochainement. Il ose espérer que des mesures d'urgence ont été prises concernant les autorisations. Si l'on suivait la procédure habituelle, les locataires ne pourraient pas habiter le nouvel immeuble. Son groupe votera ce crédit.

Un commissaire radical répète qu'il faut voter le crédit, mais il relève que l'on peut se demander comment fonctionnent certains services. La Ville de Genève se réveille seulement lorsque les bâtiments sont construits. Quoi que l'on fasse, certains travaux seront exécutés lorsque les gens habiteront les immeubles. On aurait dû faire ces travaux auparavant.

Une commissaire des Verts dit que son groupe se joint aux commentaires ci-dessus. Elle se pose la question du décrochement du trottoir. Lorsque l'on a une bande podotactile, un tel aménagement ne devrait pas être nécessaire. Le groupe des Verts votera le crédit.

Une commissaire d'A gauche toute! précise que son groupe votera ce crédit urgent.

Un commissaire socialiste précise que son parti votera le crédit.

*Vote de la commission*

Mise aux voix, la proposition PR-583 est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents.

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 556 030 francs, déduction faite d'une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 37 350 francs et du Fonds taxe d'écoulement pour 189 550 francs, soit un montant brut de 782 930 francs, destiné aux travaux d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement des eaux du chemin Mon-Soleil.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 782 930 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

*Annexe:* présentation PowerPoint (voir sur [IntraCM/documents/annexes](#) aux propositions et rapports)